

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 avril 2023

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="padding: 5px;">En exercice</th><th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center; padding: 5px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">23</td><td style="text-align: center; padding: 5px;">21</td></tr></tbody></table> <hr style="width: 20%; margin: 10px auto;"/> <p>Date de la convocation : 10 mars 2023</p> <p>Date d'affichage : 10 mars 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIO.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p><b>Absent :</b> Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

**OBJET:** Budget primitif 2023 approbation des états de sections

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 2412-1 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal établit (alors) un état spécial annexé au budget de la commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la section ».

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230417-DE_2023_041-BF

Sur la commune, on dénombre les biens de sections répartis comme suit :

- Section de Murat, Cilhols et de Nozerolles
- Section de Murat, Laborie et La Chapelle d'Alagnon
- Section d'Ezaldebeau et de la Grange Tuillée
- Section de l'Héritier
- Section de Murat et Albepierre
- Section de la Chevade La Denterie
- Section de La Chevade Brugiroux Entremont
- Section de La Chevade La Denterie Brugiroux et Entremont
- Section de Brugiroux
- Section du Lapsou
- Section de l'Haut Mur Lapsou
- Section de Chastel
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC FARGES LAPSOU BOURG BEX
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC FARGES LAPSOU BOURG BEX

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'état spécial des sections de la commune annexé au budget primitif de Murat 2023 et à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:*

[www.murat.fr](http://www.murat.fr)

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230417-DE_2023_041-BF

Caractère	LIBELLES	SECTION DE FONCTIONNEMENT															
		Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de BRUGIROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE	Section de BRUJALEINE DU BOURG	Section de BRUJALEINE / CHASTEL +	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LA BOREL LA	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 167,79	899,79	13 445,24	1 329,76	50 047,05	108 237,06	783,45	338,48	15 283,07	2 864,68	9 799,24	0	0	74,44	0	
011	Charges à caractère général	28 046,15	53,00	13 323,60	76,00	28,00	103 017,66	52,00	65,00	15 161,43	2 271,79	9 677,60			47,05		
012	Charges de personnel et frais ass.	121,64	65,09	121,64	839,40	1 019,05	839,40	149,03	121,64	121,64	592,89	121,64	Néant	Néant	27,39	Néant	
023	Virement à la section d'investissement					49 000,00	4 380,00										
002	Déficit de fonctionnement reporté		781,70		414,36			582,42	151,84								
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 167,79	899,79	13 445,24	1 329,76	50 047,05	108 237,06	783,45	338,48	15 283,07	2 864,68	9 799,24	-00	-00	74,44	-00	
70	Produits des services du domaine																
75	Autres produits de gestion courante	2 934,77	899,79	2 035,79	1 329,76	665,48	8 019,20	783,45	338,48	3 502,88	350,70	378,25	0	Néant	51,34	Néant	
77	Produits exceptionnels					44 931,52											
002	Excédent antérieur reporté N-1	25 233,01		11 389,45		4 450,05	100 217,86			11 780,19	2 513,98	9 420,99	-00	-00	23,10	-00	
	Excédent ou déficit cumulé															-00	
SECTION D'INVESTISSEMENT																	
Grap	LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT															
		Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de BRUGIROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DENTERIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE	Section de BRUJALEINE DU BOURG	Section de BRUJALEINE / CHASTEL +	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LA BOREL LA	Section de EZOLDEBEAU LA GRANGE	Section de L'HERITIER	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					145 000,00	-00										
001	déficits antérieurs reportés					145 000,00	4 380,00										
2313	Constructions					96 000,00	-00										
	RECETTES D'INVESTISSEMENT						4 380,00										
13.21	Subvention Etat					96 000,00	4 380,00										
21	Virement à la section de fonctionnement						4 380,00										